



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Ville de Mers-Les-Bains



Mers-Les-Bains, le 28 novembre 2018

Monsieur Michel DELÉPINE  
Maire de Mers-les-Bains

à

**Lettre ouverte** adressée à : Monsieur Le Président de la République  
Française  
Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg Saint Honoré  
75008 PARIS

**OBJET :** Demande d'annulation du projet de la Société des Éoliennes en Mer de Dieppe Le Tréport (EMDT, consortium ENGIE), de 62 machines de 211 mètres de haut sur une surface égale à celle de Paris, dont un tiers dans un Parc Naturel Marin.

Impact paysager sur plus de 50 km de la côte Normande Picarde en visibilité directe de plusieurs sites Classés Patrimoine Remarquable Mers-les-Bains et le Tréport et depuis le 7 juin 2018, Mers-les-Bains porte d'entrée Grand Site de France jusqu'à la Baie de Somme.

Monsieur le Président,

Depuis plus de 12 ans, une majorité de professionnels de la pêche, d'élus locaux, de commerçants, d'associations riveraines, n'a cessé d'expliquer les incompatibilités de ce projet sur le site du littoral Picard Normand. Dès l'origine, ses conséquences néfastes sur l'activité locale, les emplois dans la pêche artisanale, le tourisme et le commerce ont été avancées. Lors des 2 débats publics en 2010 puis en 2015, des raisons écologiques, financières, paysagères, économiques et énergétiques ont été évoquées pour aboutir à une opposition au projet. Dans ses conclusions, le Président de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a remis « *en cause le principe même d'un débat public organisé à ce stade d'avancement d'un projet de parc éolien en mer alors que tout est déjà fixé.* » **(1)**

L'impact écologique a été confirmé le 20 octobre 2017 par un vote négatif des membres du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin. Après des études approfondies, ils ont estimé que ce projet d'éoliennes en mer, dont un tiers de la surface est situé dans le Parc Naturel Marin, et le reste dans une zone très poissonneuse, particulièrement riche, nuit gravement à la biodiversité. Ce vote devait mettre un terme définitif au projet. Mais leur avis n'a pas été suivi par le conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité, lequel a autorisé la poursuite du projet en février 2018.

L'Autorité Environnementale, dans son rapport du 29 août 2018 **(2)**, émet de sévères critiques concernant l'étude d'impact présentée par EMDT. De surcroît, Mers-les-Bains demeure le premier Secteur Sauvegardé du littoral français reconnu en 1986. C'est dire l'intérêt architectural premier reconnu par l'État. Au Tréport, le port de pêche au cœur de la cité constitue un atout touristique incontestable. À Criel-sur-Mer, des efforts conséquents ont été entrepris pour favoriser ce pan de l'économie. Les communes voisines, même si elles ne se situent pas directement sur le littoral, et leurs habitants bénéficient de cette attractivité. La

France, première puissance touristique, risque de voir s'effriter un pan essentiel de son économie, domaine dans lequel elle est enviée et inégalée. Ne trouvez-vous pas, Monsieur le Président, qu'il y a dès lors une sorte d'incohérence dans ce projet ?

L'impact provoqué par les sondages effectués en mer par le consortium de juin à septembre 2018, a déjà été constaté par les pêcheurs : les poissons ont fui la zone. Ces pêcheurs ont manifesté le 2 septembre 2018 autour de la plateforme de forage Excalibur pour en dénoncer les conséquences désastreuses sur leur activité **(3)**.

Le 20 juin 2018, vous avez déclaré que les 6 projets éoliens en mer iraient à leur terme. Par arrêté du 12 octobre 2018 **(4)**, publié au JO le 6 novembre, soit au beau milieu de l'enquête publique, le ministre de la transition écologique et solidaire a autorisé EMDT à exploiter cette installation éolienne en mer au large du Tréport. Bien sûr certains s'impatientaient du retard pris par la France en ce domaine, notamment par rapport à l'Allemagne. On remarquera toutefois que pour produire son électricité, l'Allemagne émet en moyenne 450 g de CO<sub>2</sub> eq. kWh contre 90 g pour la France : c'est 5 fois plus.

Installer des éoliennes en mer ne contribuera pas à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> en France, au contraire. En effet, la production d'électricité y est largement décarbonée (nucléaire et hydroélectricité). Toutes ces éoliennes n'auront pour conséquence que de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité. Or, le caractère aléatoire de la production d'électricité au moyen d'éoliennes risque de déstabiliser le réseau, et implique de disposer en permanence d'une puissance pilotable équivalente thermique, le plus souvent à gaz, émettrice de CO<sub>2</sub> **(5)**. L'obligation probable qu'auront les navires de contourner le parc d'éoliennes et la nécessité pour les pêcheurs d'aller chercher le poisson ailleurs, donc plus loin, contribueront, elles aussi, à la hausse des émissions de CO<sub>2</sub> de la France.

Un récent rapport du GIEC met en garde contre un réchauffement climatique plus rapide que prévu, et nous demande instamment de réduire nos émissions de CO<sub>2</sub>. Selon lui, « *maintenir le réchauffement planétaire en dessous de 1,5°C nécessite une forte augmentation de la production d'énergie nucléaire* » **(6)**. Jean-Marc Jancovici, Ingénieur en énergie-climat, dit que « *"Make the planet great again", chez nous, signifie clairement s'occuper du transport, de l'industrie et des bâtiments, et supprimer les quelques centrales à charbon qu'il nous reste. Avec les 145 milliards inutilement mis dans des éoliennes et du solaire, nous aurions pu changer toutes les chaudières au fioul ou au gaz par des pompes à chaleur (énergie renouvelable)* ». **(7)**

Bien sûr, il y a la question du devenir des déchets nucléaires. Cependant, le physicien français Gérard Mourou, prix Nobel de physique pour ses travaux sur les lasers, a expliqué dans un article publié dans *The Conversation*, que l'une des applications possibles de sa technique pourrait aboutir à réduire considérablement la durée de vie des déchets nucléaires, d'un million d'années à 30 minutes. **(8)**

Le pouvoir d'achat et l'emploi sont une forte préoccupation des Français. Le coût sans cesse plus élevé de l'électricité, du gaz et du pétrole contraint déjà près du 1/3 des Français à limiter leur chauffage faute de moyens **(9)**. La précarité énergétique dans notre pays ne cesse de croître. Dans le même temps, nous avons appris que les crédits d'impôts relatifs à certains travaux liés à l'isolation des habitats avaient été supprimés cet été. L'énergie qui coûte le moins cher et pollue le moins est pourtant, de manière certaine, celle que l'on ne consomme pas. Changer les chaudières polluantes et coûteuses en énergie au profit de pompes à chaleur créerait beaucoup d'emplois et apporterait une solution au problème du chauffage. Cette solution s'inscrirait dans l'engagement de la France à développer les énergies renouvelables. Elle permettrait aussi à la France de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>. Enfin, cela redonnerait de l'espoir aux Français quant au devenir de leur pouvoir d'achat.

Reste, bien sûr, que la loi sur la transition énergétique prévoit de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité. Le récent rapport du GIEC n'implique-t-il pas de devoir reconsidérer cet objectif ? La certitude d'un changement climatique global ne l'emporte-t-il pas sur un risque localisé à l'enceinte de

confinement d'une centrale nucléaire en cas d'accident ? Ce que la loi a fait, la loi peut le défaire. D'ailleurs l'objectif de 2025 inscrit dans la loi, ne doit-il pas être reporté à 2035 ?

Monsieur le Président, la transition énergétique ne doit pas entraîner la destruction de la biodiversité, l'atteinte au patrimoine paysager du littoral, ni la destruction des métiers de la pêche et du tourisme. L'environnement ne doit pas être sacrifié au seul profit d'une production électrique coûteuse et aléatoire, inefficace pour la réduction des émissions de CO2 en France.

Ces arguments ont été, à juste titre, bien compris lorsqu'ils ont été présentés pour solliciter l'annulation du projet éolien face à Berck-Le Touquet l'an dernier alors même que les pêcheurs locaux étaient bien moins impactés. Pourquoi ne le seraient-ils pas en ce qui nous concerne ?

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur Le Président, d'annuler ce projet d'éoliennes en mer entre Dieppe et Le Tréport - Mers-les-Bains.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Michel DELÉPINE, Maire de Mers Les Bains.



Avec le soutien de :

Monsieur Emmanuel MAQUET, Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription de la Somme

Monsieur Daniel FASQUELLE, Député de la 4<sup>ème</sup> circonscription du Pas-de-Calais

Monsieur Xavier BERTRAND, Président de Région Hauts-de-France

Monsieur Alain TROUessin, Maire de Criel-sur-Mer

Monsieur Yves DERRIEN, Maire de la ville d'Eu

Monsieur Laurent JACQUES, Maire du Tréport

Monsieur Olivier BECQUET, Gérant de la Coopérative des Artisans Pêcheurs Associés du Tréport

Monsieur Georges CLEMENT, Président de l'association « Sauvegarde des Côtes d'Opale Picardes et Albâtre »

Monsieur Gérard BILON, Président de l'association « Sans Offshore à l'horizon »

Monsieur Philippe SERRE, Président de l'association Stop éolien Bresle et Yères

Le collectif PULSE Pour Un Littoral Sans Eolienne

La Fédération Environnement Durable

L'association Belle Normandie Environnement

L'association les Amis et Voisins de la Baie de Somme

- (1) [http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-eolienmer-pdlt/sites/debat.eolienmer\\_pdl/files/documents/eolienpdlt-bilan-du-debat-bd.pdf](http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-eolienmer-pdlt/sites/debat.eolienmer_pdl/files/documents/eolienpdlt-bilan-du-debat-bd.pdf)
- (2) [http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/180829\\_-\\_eoliennes\\_dieppe\\_-\\_le\\_treport\\_76\\_-\\_delibere\\_cle5293fe.pdf](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/180829_-_eoliennes_dieppe_-_le_treport_76_-_delibere_cle5293fe.pdf)
- (3) <http://www.lemarin.fr/secteurs-activites/energies-marines/32247-des-pecheurs-encerclent-la-barge-excalibur-au-large-du>
- (4) JORF n°0256 du 6 novembre 2018, texte 2  
[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=861DC2256AC810FBF7587A01FEC33ED8.tplgfr29s\\_3?cidTexte=JORFTEXT000037558689&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037558681](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=861DC2256AC810FBF7587A01FEC33ED8.tplgfr29s_3?cidTexte=JORFTEXT000037558689&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000037558681)
- (5) [http://www.sfen.org/sites/default/files/public/atoms/files/contraintes\\_dequilibre\\_des\\_reseaux\\_delectricite\\_et\\_integrations\\_des\\_energies\\_intermittentes\\_-\\_sfen.pdf](http://www.sfen.org/sites/default/files/public/atoms/files/contraintes_dequilibre_des_reseaux_delectricite_et_integrations_des_energies_intermittentes_-_sfen.pdf)
- (6) <http://www.sfen.org/rgn/rapport-giec-respecter-accord-paris-necessitera-nucleaire>
- (7) [https://www.facebook.com/jeanmarc.jancovici/posts/10157778225617281?\\_xts\\_\\_\[0\]=68.ARChU4xYE9A3w\\_IQMfbPaqmiMvmHzGYf47Tn8OfgYd0QHcV6lkgzkjoro7Emuimqu2ZLcmp5aHqJQEQJ22Ja7CRCZZXb1fHtdHU-eOerYivhaqWI45WUJOY24J0JjUqhwfRxdCfovZ35BdP0Nk5y5eHXUrIV-S4OoTUHMhtZ1SZdK7PX22JNAX-F0HeT7HIVnazo0fqvf8hhfddTeHu3mZzR8ak&\\_tn\\_=-C-R](https://www.facebook.com/jeanmarc.jancovici/posts/10157778225617281?_xts__[0]=68.ARChU4xYE9A3w_IQMfbPaqmiMvmHzGYf47Tn8OfgYd0QHcV6lkgzkjoro7Emuimqu2ZLcmp5aHqJQEQJ22Ja7CRCZZXb1fHtdHU-eOerYivhaqWI45WUJOY24J0JjUqhwfRxdCfovZ35BdP0Nk5y5eHXUrIV-S4OoTUHMhtZ1SZdK7PX22JNAX-F0HeT7HIVnazo0fqvf8hhfddTeHu3mZzR8ak&_tn_=-C-R)
- (8) <https://www.usinenouvelle.com/article/reduire-l-activite-des-dechets-nucleaires-d-un-million-d-annees-a-30-minutes-le-prix-nobel-de-physique-y-croit.N752254>
- (9) [http://www.europe1.fr/economie/pres-dun-tiers-des-francais-limitent-leur-chauffage-faute-de-moyens-3790223?fbclid=IwAR3oer\\_WRAiBk23xv4wDVh1ZvwIXXifc2r73t4YM\\_rNkaJmpzSFlewiTkBo](http://www.europe1.fr/economie/pres-dun-tiers-des-francais-limitent-leur-chauffage-faute-de-moyens-3790223?fbclid=IwAR3oer_WRAiBk23xv4wDVh1ZvwIXXifc2r73t4YM_rNkaJmpzSFlewiTkBo)